




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-24982-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.105

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DÉNOMINATION DE LA RUE 'EUGÈNE SAINT-VENANT'

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



04.11

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures
Direction Gestion de Voirie
MD 97/46

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Danièle BRUNET

Nomenclature : 8.3 Voirie

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉNOMINATION DE LA RUE 'EUGÈNE SAINT-VENANT' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Sur le secteur de Luynes, une voie est en cours de réalisation entre le rond point Louis BRUNET et la rue André CHAMSON (Plans ci-joints). Cette voie permettra l'accès, à terme, à un parking et à des immeubles riverains existants ou en cours de construction. Les réseaux desservant un ensemble immobilier en cours de construction «La Seigneurerie» y seront implantés. Il convient donc de dénommer cette voie nouvelle.

Il vous est proposé la dénomination suivante :

«Rue Eugène SAINT-VENANT»

Né le 3 février 1873 à Marseille, décédé le 5 février 1952 à Aix en Provence, Eugène SAINT-VENANT est marié en premières noces à Augustine FOREST dont il aura un fils Paul. Marié en secondes noces à Rosa Laurence BLANC, il aura 3 enfants, dont le dernier, Jean Paul Victor, né en 1919, habite toujours Luynes.

Incorporé au 27^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied en 1884 pour 3 années, il est rappelé sous les drapeaux par le décret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914. Il sera mobilisé d'Août 1914 à mars 1915.

Il sera ensuite nommé au titre de garde champêtre de la Commune d'Aix-en-Provence le 1^{er} Janvier 1916. Il assurera ces fonctions jusqu'à sa retraite en Juillet 1933.

Afin de lui rendre hommage, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination «**Rue Eugène SAINT-VENANT**».

2013.105 - DÉNOMINATION DE LA RUE 'EUGÈNE SAINT-VENANT'

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

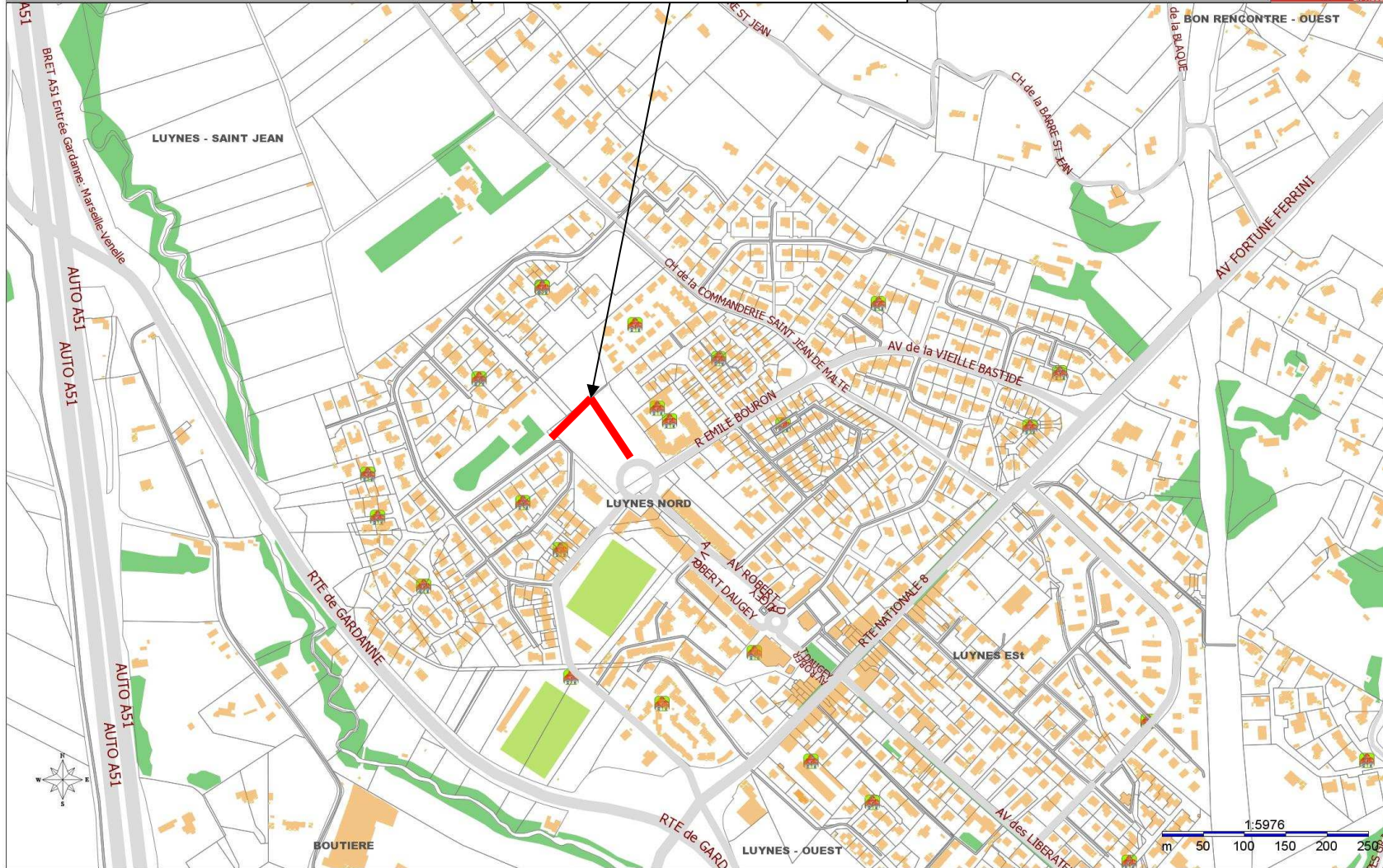
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Rue Eugène SAINT VENANT

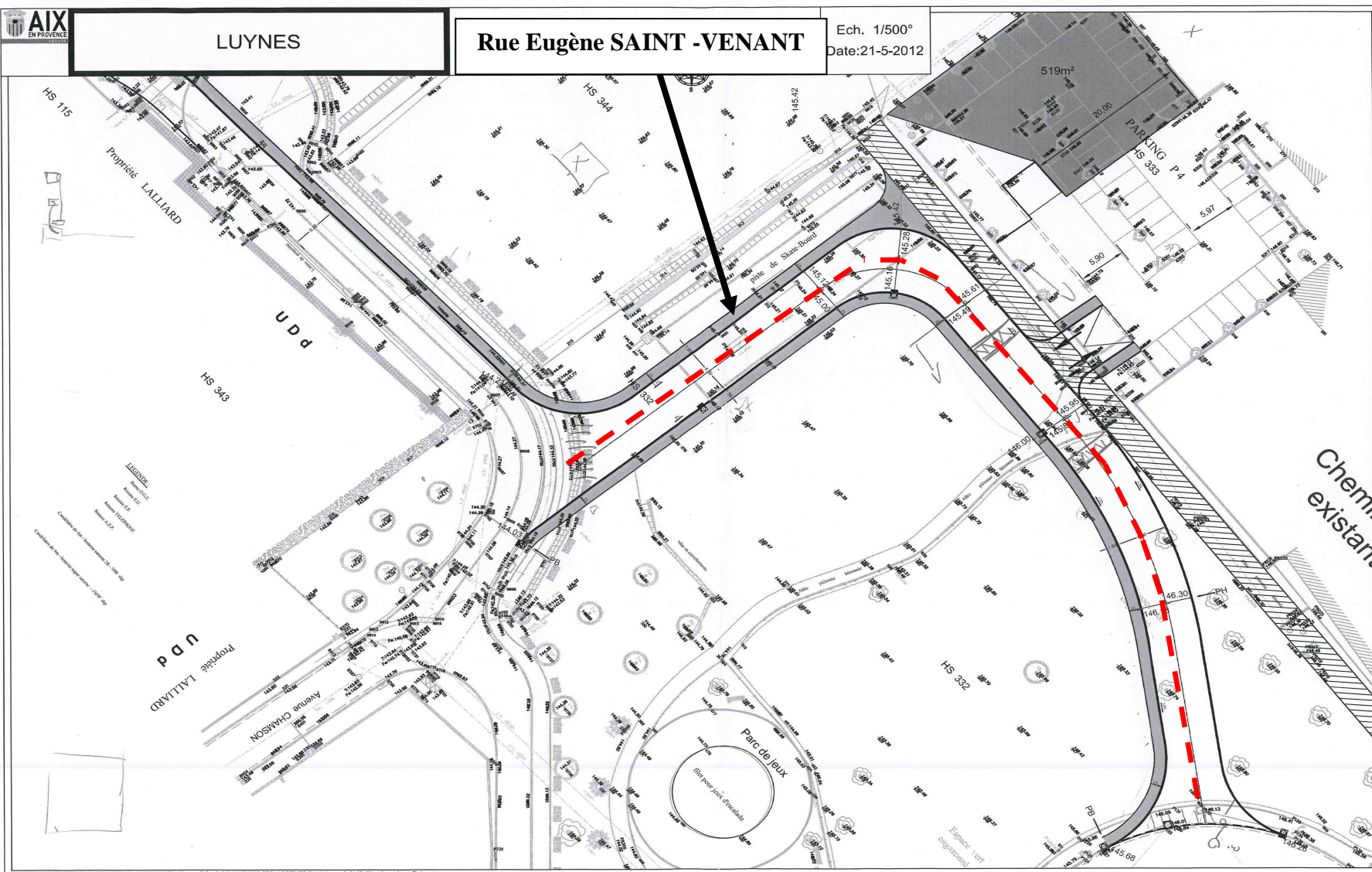




LUYNES

Rue Eugène SAINT - VENANT

Ech. 1/500°
Date:21-5-2012





Personnel des Gardes-Champêtres
Municipalité de Mousais.

Saint-Tenant

Paris, le 10
Monsieur
M. A. T. 1884
Après l'expiration de 1884
Sous-Préfet de Mousais
ont été nommés
de la
M. A. T.
le 10
M. A. T.

Monsieur, Maire d'Arès.

Vue l'article 108 de la loi du 5 Avril 1884

Vue les demandes de mise à la retraite de M. Honoré
gardes-Champêtres ;

Vue la demande de M. Saint-Tenant ;

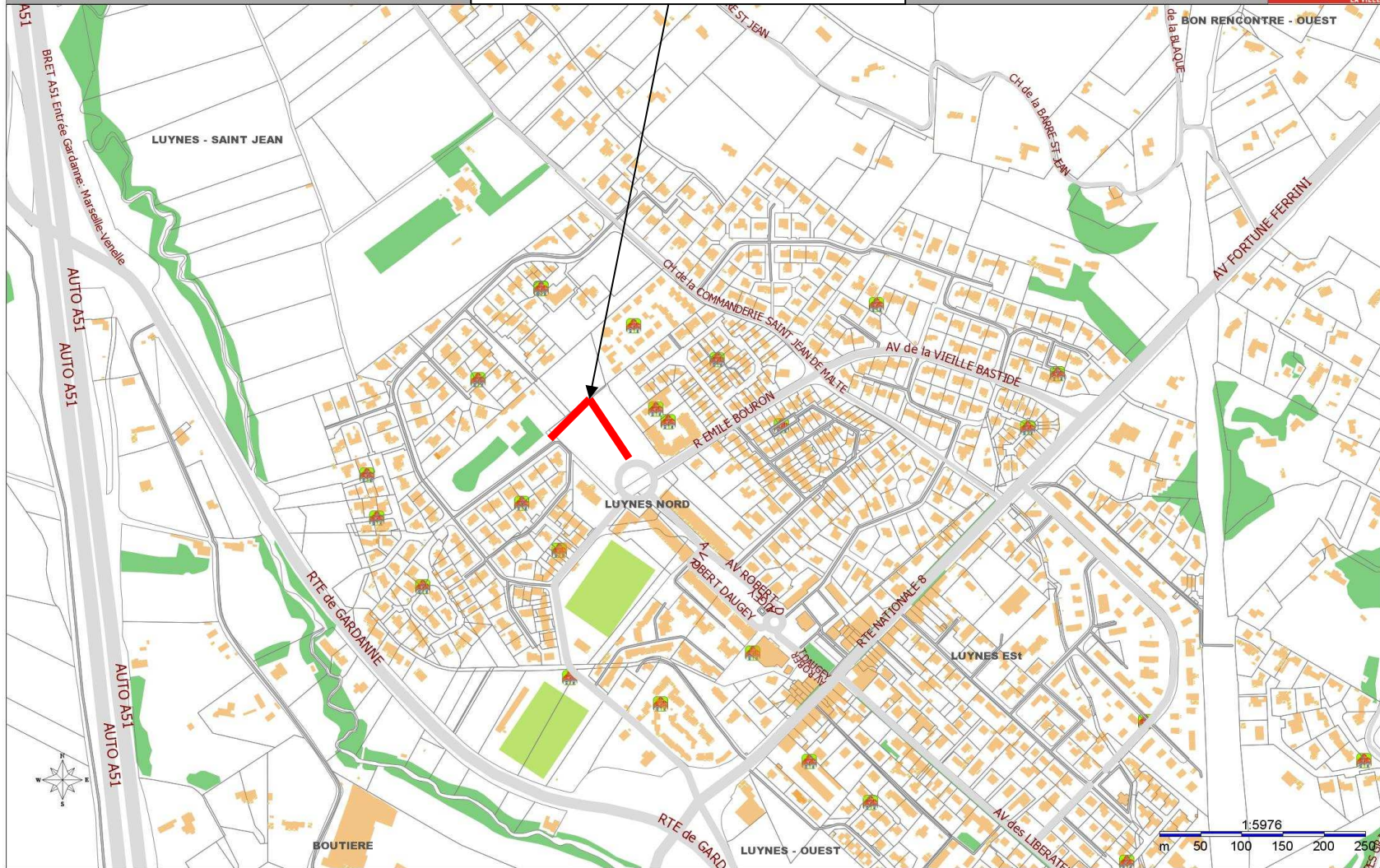
Considérant que le cadre des Gardes-Champêtres de Mousais
n'est rétréci, il y a lieu de pourvoir au remplacement des
Gardes Honorés, mais nullement pourvu la classe de la
Arrière ;

M. Saint-Tenant (Eugène) né à Mousais le 3 Mars
1843, domicilié à Mousais à Luffes, terre, terrain d'Arès,
quartier de Mousais, est nommé garde-champêtres de la
Commune d'Arès à titre auxiliaire et pendant la durée
des hostilités, au traitement de mille francs par an.

Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie et Mousais
le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à
l'agrément de M. le Sous-Préfet.

Fait à Arès, en l'Hôtel de Ville, le 25 Décembre 1891

Rue Eugène SAINT VENANT

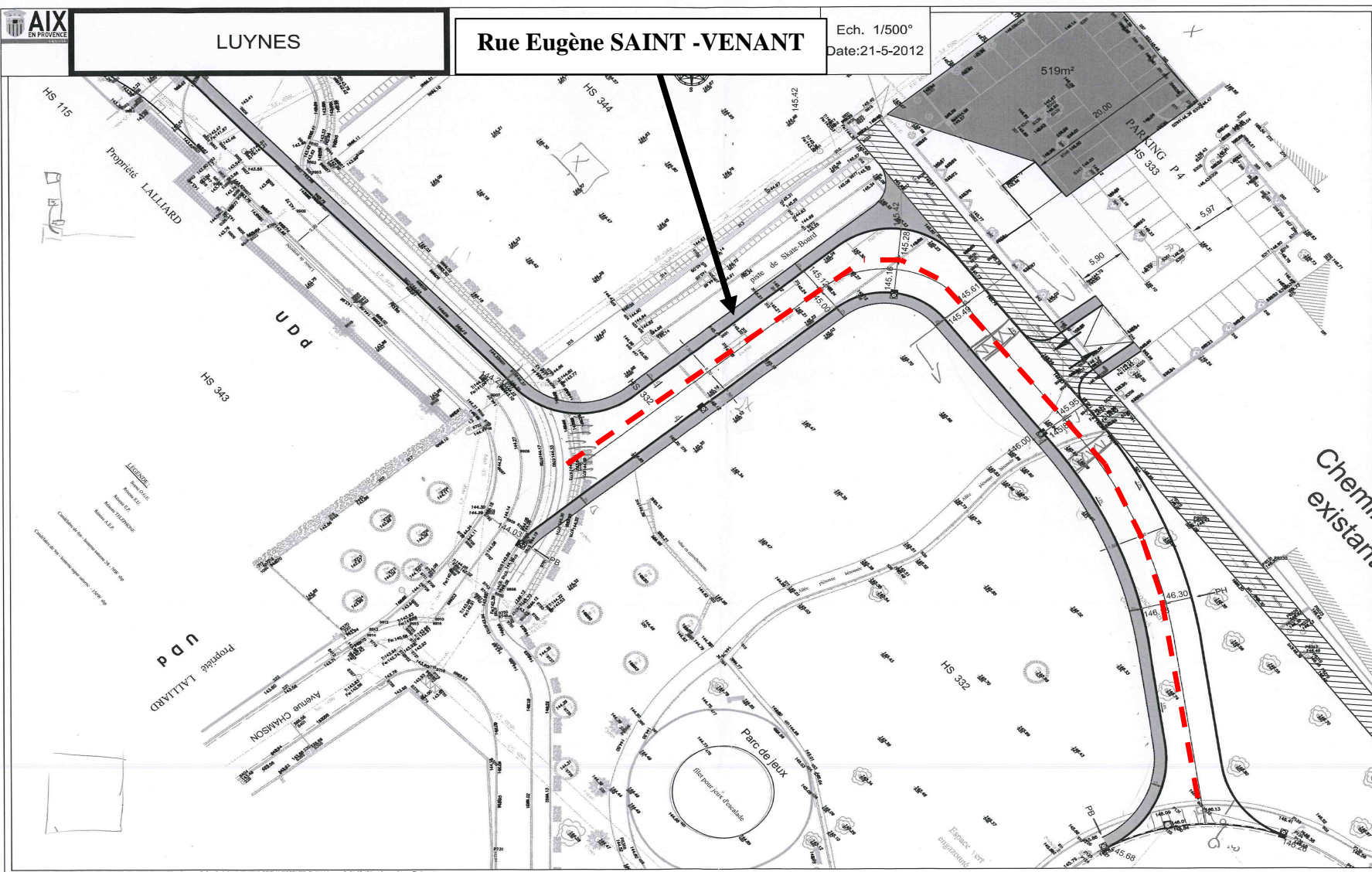




LUYNES

Rue Eugène SAINT - VENANT

Ech. 1/500°
Date:21-5-2012





Nous, Maire d'Asie,
 Vu l'article 102 de la loi du 5 Avril 1884
 Vu la demande de mise à la retraite de M. Honoré
 garde-Champêtres ;
 Sur la demande de M. Saint-Tenant ;

Paris, le 10
 Après avoir vu
 l'arrêté du 1884
 Sur proposition de M. Saint-Tenant
 et après avoir
 vu le rapport
 de M. Saint-Tenant
 le 10
 le 10

Considérant que le cadre des Gardes Champêtres de la
 ville réduit, il y a lieu de pourvoir au remplacement du
 Gardes Honorat, mais nullement pourvu la chose de la
 Arrêtés

M. Saint-Tenant (Eugène) né à Neuville le 3
 1823, domicilié à Luffes, terrier d'Asie,
 quartier de Mahures, est nommé garde-champêtres de la
 Commune d'Asie à titre subsidiaire et pendant la durée
 des vacances, au traitement de mille francs par an.

Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie et Monsieur
 le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le
 concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à
 l'agrément de M. le Sous-Préfet.

Fait à Asie, en l'Hôtel de Ville, le 25 Décembre 1891